



## ARRÊTÉ nº 25/ARS/2024

Fixant le calendrier des périodes de dépôt des demandes d'autorisation et de Renouvellement d'autorisation des activités des soins Listés à l'article R 6122-25, du code de la santé publique

## Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Mayotte

000000000

- VU Le code de la santé publique et notamment les articles L 6122-9, L6122-10, R6122-25; R 6122-29 et R 6122-30;
- VU La loi n° 2023-1268 du 27 décembre 2023 visant à améliorer l'accès aux soins par l'engagement territorial des professionnels;
- VU L'ordonnance n°2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;
- VU Le décret du 26 juin 2024 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé de Mayotte M. Sergio ALBARELLO ;
- VU Le décret n°2022-690 du 26 avril 2022 relatif aux conditions d'implantation de l'activité de soins critiques, notamment son article 5;
- VU Le décret n°2024-268 du 25 mars 2024 relatif à la simplification de la mise en œuvre de la réforme des autorisations d'activités de soins ;
- VU L'arrêté du 2023-54 portant adoption du Projet régional de santé de Mayotte 2023-2028 en date du 30/10/2023 ;

## ARRÊTE

<u>Article 1<sup>er</sup></u>: L'ouverture d'une deuxième période de dépôt des demandes d'autorisations, de renouvellements d'autorisations et de confirmations d'autorisations après cession, des activités de soins listées dans l'article R 6122-25 du code de santé publique est fixée du 01 août au 30 septembre 2024 sur le territoire de Mayotte, en application de l'article R 6122-29 du code de la santé publique.









<u>Article 2</u>: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours hiérarchique auprès du ministre de la santé dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, et d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Mamoudzou sis « Haut Jardin du Collège » 97600 MAMOUDZOU, dans un délai de deux mois.

<u>Article 3 :</u> Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Mayotte et sera affiché au siège de l'Agence de Santé de Mayotte.

Fait à Mamoudzou, le 12 juicet 2024

Le Directeur Général de l'Agence Régional de Santé de Mayotte

Sergio ALBARELLO

Pour le Directeur Général et par délégation, Le Secrétaire Général de l'Agence Régionale de Santé de Mayotte Lean-Marc BOLAIS



